

# Contrat de publicité

# OFFRE D'EMPLOI



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est,  
bureau 601, Montréal, Québec H2X 1N8  
tél. (514) 282-9123 téléc. (514) 282-9541

### Information générale :

Remplir le contrat de publicité et le faire parvenir par télécopieur au (514) 282-9541. Aussi, veuillez envoyer votre annonce d'offre d'emploi par courriel à [forum@ooaq.qc.ca](mailto:forum@ooaq.qc.ca) en indiquant dans l'objet de votre message : « offre d'emploi » et y ajouter le nom de l'annonceur.

Sous réserve d'approbation finale de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

## Coordonnées de l'annonceur

Annonceur : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Province : ..... Code postal : .....

Personne à contacter : ..... Téléphone : .....

Télécopieur : ..... Courriel : .....

Personne responsable : .....

Titre : .....

Signature : ..... Date : .....

---

Prière d'envoyer votre annonce par courriel à : [forum@ooaq.qc.ca](mailto:forum@ooaq.qc.ca)

---

## Réservation d'une insertion « offre d'emploi »

Nous désirons insérer une offre d'emploi dans un envoi de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. De plus, l'annonce sera publiée sur le site Internet de l'OOAQ, dans la section « Privé aux membres ».

### Employeurs

1/2 page **600,00 \$** (+ TPS et TVQ)

1 page ( 8 1/2 X 11) **700,00 \$** (+ TPS et TVQ)

### Membres de l'OOAQ\*

1/2 page **300,00 \$** (+ TPS et TVQ)

1 page **350,00 \$** (+ TPS et TVQ)

\* Membre de l'OOAQ propriétaire d'un cabinet privé et désirant recruter des orthophonistes ou des audiologistes.

**IMPORTANT :** Pour pratiquer la profession d'orthophoniste et d'audiologiste les candidats doivent être membres en règle de l'OOAQ. En conséquence, la mention « être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec » doit apparaître dans toute demande d'offre d'emploi.

**DATE DE TOMBÉE :** Communiquez avec l'OOAQ pour connaître la date de tombée. **L'employeur doit prévoir un délai de six à sept semaines pour la date de réception des curriculum vitae** (sauf entente particulière).

L'OOAQ s'engage à afficher votre annonce un mois supplémentaire sur le site Internet de l'OOAQ (sans frais), si vous ne réussissez pas à combler le poste vacant dans les 60 jours suivant la parution de l'offre d'emploi et ce, sur réception d'un avis du responsable de l'embauche. **(CECI NE S'APPLIQUE PAS AUX LISTES DE DISPONIBILITÉ OU À UNE PUBLICITÉ COMPORTANT PLUSIEURS POSTES). Aucune demande ne sera reçue après un délai de 120 jours.**